



Communauté de Communes
de Bruyères, Vallons des Vosges

Compte rendu

COMMISSION ENVIRONNEMENT

10 MAI 2021- 18h00

Bruyères

Présents :

Mme Virgine GREMILLET, Présidente de la CCB2V
Mme Pascale FETET, Vice-Présidente déléguée à l'Environnement
M. Jean-Louis MENTREL, Vice-Président délégué à la communication, promotion et culture
M. Michel HOUOT, Vice-Président délégué aux finances économie et tourisme
Mme Marie-José DARTOIS, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne et aux communes
M. Olivier BADONEL, commune de Fiménil
M. Olivier BOON, commune de Champ le Duc
Mme Sandrine REMY, commune de Bruyères
M. Daniel RUZZIER, commune de Bruyères
Mme DALLONGEVILLE, responsable pôle développement territorial
Mme CLAUDEL, chargée de missions environnement
M. GREMILLET, chargé de missions développement durable

Excusés :

M. Patrick MOULIN, Maire de Charmois devant Bruyères
M. Stéphane RITZENTHALER, commune de Viménil
Mme Anne Laure TACCA, commune de La Neuveville dvt Lépages
M. Denis MASY, Maire de Bruyères
M. Claude HUSSON, Vice-Président délégué aux travaux, assainissement, voirie et bâtiments
Mme Johanna ANSEL, Directrice adjointe CCB2V

Ordre du jour :

- **Prestation pour service environnemental (PSE)**
- **Durbion : Avenant à la convention et groupement de commande**
- **SDAGE**
- **Projet Alimentaire Territorial**
- **Questions diverses**

Mme FETET remercie les membres de leur présence et fait état de l'ordre du jour de la réunion.

Pour tous les points se reporter à la présentation power point jointe

I. Présentation des Paiement pour services environnementaux (PSE) :

Le PETR Pays de la Déodatie a réalisé une étude de déploiement des PSE à l'échelle du territoire des deux pays (Déodatie et Remiremont). C'est un outil créé par le plan biodiversité de 2018 pour valoriser et rémunérer les bonnes pratiques des agriculteurs. Sur le territoire de la CCB2V 27 agriculteurs sont éligibles (zone réservoir de la TVB) et 12 sont intéressés pour contractualiser ce qui représente 350ha de prairies. Ces aides sont financées à 80% par l'AERM, il reste à charge pour la CCB2V 4900€ par an comprenant l'aide directe aux agriculteurs et l'animation. Les agriculteurs perçoivent entre 100 et 150€/an/ha. En COPIL, il a été souligné la nécessité que les 5 EPCI se positionnent et qu'il était indispensable que le service ne soit déployé uniquement que si les 5 EPCI le sollicitaient.

Cette action s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence protection de l'environnement qu'exerce la CCB2V.

Une délibération doit être prise le 24 juin engageant la CCB2V à participer financièrement à ce dispositif ou non et à signer une convention de prestation de service ou de délégation de compétence auprès du PETR Pays de la Déodatie.

Echanges :

M Houot : Les secteurs sont t'ils déterminés en fonction de la TVB ?

- *Oui, c'est un dispositif expérimental, donc limité aux surfaces les plus remarquables dans un premier temps, avec un objectif de maintien de ces prairies.*

Les PSE ne sont pas compatibles avec les MAE donc quelle est la plus-value ?

- *En effet les aides ne sont pas cumulables, mais parmi les 12 agriculteurs intéressés les arguments en faveur des PSE retenus sont :*
 - *Possibilité de choisir entre MAE et PSE dans un an si les MAE perdurent, mais les PSE sont sûres pour les 5 prochaines années*
 - *Mesures incitatives et non pénalisantes contrairement aux MAE*
 - *80% du territoire est éligible aux MAE mais les exploitants avec des petites surfaces (moins de 70% de la SAU en prairie permanente) ne le sont pas. Donc les PSE viennent ici en complément.*
 - *Aides locales donc plus de proximité avec les agriculteurs*

M Houot émet un doute quant à l'arrêt des MAE, mais à ce jour aucune information officielle ne peut le confirmer.

M Mentrel : Comment qualifions-nous une prairie naturelle ?

- *Par des relevés floristiques.*

Mme Fetet : Pouvons-nous nous intégrer au projet l'année prochaine ?

- *Non, afin de pouvoir monter un projet d'aides cohérent avec les 5 EPCI, il est demandé à tous les EPCI de se positionner cette année pour calibrer le projet et solliciter l'Agence de l'eau pour un soutien financier de l'action.*

Mme Gremillet : A quel moment doit-on verser l'argent ?

- *Pas avant 2022, puis une fois dans l'année.*

Est-ce de l'investissement ou du fonctionnement ?

- Cela va dépendre du choix du portage, dans le cadre de la convention de prestation de service il est possible d'envisager l'aide direct aux agriculteurs en investissement, c'est à discuter avec le PETR.

Le territoire est plutôt avantage avec le plus grand nombre d'agriculteurs concernés et une participation financière la plus faible des 5 EPCI (basée sur le nbre d'habitants et non d'agriculteurs).

RELEVÉ DES AVIS :

- **Avis favorable de la commission pour l'engagement financier au titre des PSE de la CCB2V sur 5ans sur la base de 4900€/an**
- **Procédé de portage retenu par la commission : Convention de prestation de service**

II. Durbion (Présenté par Viviane Claudel) :

La CCB2V coordonne le projet de restauration du Durbion depuis 2013. Actuellement la maîtrise d'œuvre est assurée par la Chambre d'Agriculture des Vosges, mais depuis 2013 de nombreuses conditions ont changé. Ces changements ont engendré une importante quantité de jours supplémentaires qu'il est compliqué d'intégrer par avenant. Il est proposé de :

- Faire un avenant pour réénumérer les jours réalisés (20 202€ HT)
- Réaliser une nouvelle consultation afin de repartir dans des conditions actualisées (94 000€ HT)

Ces décisions nécessitent une délibération le 24 juin.

Concernant le marché de travaux, la première tranche a été réceptionnée en mai 2021. Avec l'étude faune flore en cours, les conditions techniques de réalisation du marché vont évoluer. Les modifications sont de nature à bouleverser l'économie du marché. Ainsi, il est proposé de résilier le marché de travaux actuel et de publier une nouvelle consultation une fois les incertitudes levées quant aux modalités de réalisation des travaux et une fois les démarches réglementaires accomplies.

Cette décision nécessite une délibération le 24 juin.

Echanges : Maîtrise d'œuvre

M Houot : Où en sommes-nous dans les travaux du Durbion ?

- La tranche ferme est finie et l'étude faune et flore est en cours (ERC)

M Mentrel : Il faudra bien intégrer les espèces protégées dans le nouveau marché.

- C'est l'objectif, afin d'avoir un nouveau marché adapté

M Houot : Les 7 756€ sont à verser en une fois et est-ce bien uniquement pour la CC ?

- Oui quand nous nous serons acquittés de cette somme ce sera fini pour la maîtrise d'œuvre

M Mentrel : Retouche t'on la TVA ?

- Oui, sur toutes les dépenses d'investissement.

M Houot : Reste-t-il encore beaucoup de travaux ?

- Sur la CC il reste encore plusieurs affluents à traiter.

Mme Dartois : 94 000€ cela semble élevé, comment est-ce estimé ?

- Sur un taux de 500€ HT/jour estimés, et en fonction du nombre de jours de travail prévus
- Dans le 1^{er} marché la maîtrise d'œuvre avait un taux très bas de 6.75% contre 20% en règle générale.

M Mentrel : Devons-nous avancer ou payer juste le reste à charge ?

- Nous avançons car nous sommes coordinateurs du projet, mais il est possible de demander des acomptes de démarrage et intermédiaires auprès de la CAE et des financeurs. La question de l'avance ne se posera plus en cas de création d'un syndicat dédié à la compétence GEMAPI sur la Moselle Amont.

Echanges : Marché de travaux

M Badonnel : C'est dangereux car les entreprises peuvent augmenter leurs prix.

M Boon : Avec les changements suite aux études faune flore nous ne maîtrisons pas les surcoûts du marché actuel

Mme Claudel : Nous ne maîtrisons pas non plus les règles de bonne exécution, notamment vis-à-vis des espèces protégées.

Mme Dallongeville : Il s'agit d'un marché à bon de commandes il est donc possible d'indiquer un montant maximum pour éviter de dépasser l'estimation

M Badonnel : Est-ce que cela changera le montant de la maîtrise d'œuvre (94000€)

- Non

Mme Claudel : La CAE a émis un avis favorable.

RELEVÉ DES AVIS :

- **Avis favorable de la commission pour la validation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre en cours**
- **Avis favorable de la commission pour le lancement d'une nouvelle consultation pour la maîtrise d'œuvre**
- **Avis favorable de la commission pour la résiliation du marché de travaux actuel et la relance d'une nouvelle consultation en 2022. A condition de plafonner le marché à 1 174 712€.**

III. Avis programme d'actions SDAGE :

La CCB2V est consultée dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation, des schémas directeurs d'aménagement et des gestions des eaux et des programmes de mesures associés. Ces documents concernent les districts du Rhin et de la Meuse pour un cycle 2022-2027. Il s'agit de documents stratégiques opérationnels découlant de directives Européennes et mis en place dans les grands bassins hydrographiques. Lors de la dernière commission une présentation générale de ces documents a été faite afin d'en comprendre les enjeux et les documents opérationnels ont été transmis aux membres.

Une délibération doit être prise le 24 juin. La commission doit donc émettre un avis sur ces documents et faire remonter d'éventuels points de vigilance.

RELEVÉ DES AVIS :

- **Point de vigilance à faire remonter : Difficulté pour finir les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, pas de maîtrise**
- **Pas d'avis donnés sur les documents**

IV. Programme Alimentaire Territorial (présenté par Adrien Gremillet):

Le PETR de la Déodatie, la CASDDV et la CCB2V ont tous entrepris des démarches pour développer les circuits courts, afin de répondre à des grandes problématiques d'alimentation et d'adaptation au changement climatique. Ainsi les 3 structures se sont engagées en 2019, autour d'une convention de partenariat dont la stratégie initiale est l'approvisionnement des cuisines collectives et professionnelles en produits de proximité et une meilleure connaissance de la production pour le grand public et les restaurateurs. Ainsi un diagnostic centré sur la restauration collective a été engagé, pouvant servir de base pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT est élaboré pour 3 ans et permettra de définir une stratégie alimentaire territoriale, de soutenir le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité et de développer les circuits courts.

La CCB2V s'engage à :

- Coconstruire le PAT au côté du PETR du Pays de la Déodatie,
- Participer et coanimer aux instances de gouvernance,
- Piloter la filière « Précarité alimentaire » pour la CASDDV et la filière « ventes directes » pour la CCBVV,
- Participer techniquement à l'élaboration des travaux,
- Valider les rendus,
- Participer financièrement à l'autofinancement du projet

La participation financière de la CCB2V est de 5 000€/an pour 3 ans pour l'embauche d'un(e) chargé(e) de mission au sein du PETR et de 5 000 € en 2022 pour une étude de l'INRA de recherche du foncier.

Echanges :

M Mentrel : Le problème sur notre territoire c'est l'accès au foncier

- *C'est un problème local que nous faisons remonter, mais ce n'est pas les mêmes problématiques sur la CASDDV*

Mme Remy : Si c'est juste une étude est-ce vraiment utile ?

- *L'objectif est de quantifier la problématique. Une des difficultés est que la CC n'a pas de compétence en urbanisme donc elle ne maîtrise pas le foncier.*

Y'a-t-il un accompagnement de prévu pour les transmissions d'exploitation ?

- Non

M Boon : c'est une étude ou c'est la mise en place du projet ?

- Une étude

Mme Remy : Pourquoi ne pas partir sur une structure semi public plus grande tel que les jardins de cocagne ?

- *C'est une étude globale pour développer une stratégie alimentaire et mettre en lien les producteurs locaux et les restaurants collectifs. Afin de faire déjà avec l'existant.*
- *Attention c'est une étude à l'échelle du territoire du PETR pays de la Déodatie et non*

uniquement de la CCB2V.

Peut-on intégrer aussi la question de l'emploi dans cette étude, avec des structures d'insertion...

- *Nous ferons remonter cette thématique mais peut être que cela ressortira de l'étude*

Les terrains de l'ancienne pépinière Triboulot sont un exemple de terrain disponible à faire remonter.

M Mentrel : Y'aura-t-il un volet formation pour les privés ? formation à la réalisation d'un potager ?

- *Il y'aura un volet information au public mais nous ferons remonter la remarque*

V. Questions diverses

Contrat de Territoire Eau Climat - Agence de l'eau 2021-2024 :

L'AERM a modifié son calendrier et notre CTEC passera en commission d'attribution que le 30 septembre. Suite à la validation des actions lors de la dernière commission, une délibération devra être prise au conseil de septembre.

24h de la biodiversité :

Accueil des 24h de la biodiversité organisée par ODONAT Grand Est les 12 et 13 juin. Inauguration et discours de lancement le samedi à 9h. Ensuite les naturalistes confirmés se répartissent en groupes pour arpenter le territoire et inventorier de façon exhaustive pendant 2 jours. En amont plusieurs animations grand public ont lieu telles qu'une réunion publique de rendu des données de l'Atlas, des sorties nature et une projection de film.

Les points à l'ordre du jour sont épuisés. Mme FETET remercie les membres et clos la séance.